

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Roger GUICHARD - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Nassera BENMARNIA représentée par Pauline ROSSELL - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martine CESARI représentée par Romain BUCHAUT - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Marie-Ange CONTE

représentée par Roger PELLENC - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Christian DELAVET représenté par André BERTERO - Vincent DESVIGNES représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jacques BOUDON - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Michel RUIZ - Jean-Pascal GOURNES représenté par Jean-Jacques COULOMB - Yannick GUERIN représenté par Didier KHELFA - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Nathalie TESSIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Eric MERY représenté par Jean-Marc SIGNES - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO - Aïcha SIF représentée par Laure ROVERA - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Anne VIAL représentée par Dona RICHARD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Louis VINCENT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Doudja BOUKRINE - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Robert DAGORNE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Anne MEILHAC - Yves MORAINÉ - Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Solange BIAGGI représentée à 14h45 par David GALTIER – Daniel GAGNON représenté à 15h00 par Roland GIBERTI – Eric CASADO représenté à 15h28 par Patrick GRIMALDI – Nicole JOULIA représentée à 15h40 par Claudie MORA – Françoise TERME représentée à 15h47 par Nicolas ISNARD.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laurent BELSOLA à 15h11 – Anthony KREHMEIER à 15h23 – René RAIMONDI à 15h28 – Monique FARKAS à 15h45 – Sophie GRECH à 15h45 – Samia GHALI à 15h47 – Jean Marc SIGNES à 15h48 – Pierre LEMERY à 15h50 – Philippe GINOUX à 16h00 – Olivia FORTIN à 16h00 – Chantal GARCIA à 16h00 - Marie BATOUX à 16h00 – Gérard FRAU à 16h03 – Sophie GUERARD à 16h06 – René-Francis CARPENTIER à 16h09 – Marylène BONFILLON à 16h11.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-015-16108/24/CM

**■ Autorisation de recrutement et fixation de la rémunération d'un intervenant vacataire pour accompagner la Métropole dans le pilotage du projet LNPCA (Ligne Nouvelle Provence Cote d'Azur)
92718**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 16 décembre 2021, la Métropole Aix Marseille Provence a confirmé son soutien au projet de création de Ligne ferroviaire Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) reliant Marseille à Nice. Ce projet s'accorde à répondre en priorité aux déplacements du quotidien, en offrant une alternative à la route et permettre ainsi de faire levier sur les politiques publiques engagées. Ce projet de LNPCA (phases 1 & 2) a fait l'objet d'une enquête publique en 2022, pour être ainsi déclaré d'Utilité Publique fin 2022.

Plus particulièrement, le Conseil Métropolitain a adopté en conseil de décembre 2023 le Schéma Directeur d'Aménagement du projet de « Marseille Saint Charles à 360° » affirmant sa volonté de porter un projet d'intégration urbaine de cette infrastructure ferroviaire et son extension souterraine en cœur de ville de Marseille. L'ambition vise à répondre aux enjeux d'insertion urbaine, de développement économique, de cohésion sociale, de prise en compte des enjeux environnementaux d'une infrastructure lourde dans un tissu de centre-ville. D'autres sites sur le territoire métropolitain sont concernés par le projet de LNPCA et font ou doivent faire également l'objet de cette réflexion d'aménagement et de développement au profit du territoire.

Dans ce contexte, la Métropole (MAMP) est le Maître d'Ouvrage Urbain. Au-delà de l'élaboration de la politique urbaine travaillée avec la Ville de Marseille et d'une collaboration étroite et continue avec SNCF et les partenaires du projet, la Métropole MAMP pilote le dispositif complexe d'aménagement urbain qui se traduit opérationnellement par différents projets à coordonner, harmoniser, assembler dans un calendrier qui s'accélère.

En 2024, la phase opérationnelle du projet sur le territoire notamment marseillais s'engage et s'accélère. Dans un contexte de multiplicité des projets, de complexité des sujets et de diversités des acteurs, la MAMP souhaite être accompagnée par un expert intervenant en vacation. Les missions du vacataire-expert consiste à accompagner la maîtrise d'ouvrage urbaine dans la conduite des études et opérations liées à l'aménagement du pôle d'échange St-Charles et des autres sites impactés sur le territoire métropolitain à échéance de réalisation du projet ferroviaire LNPCA prévu à partir de 2035 (Phases 1+2).

Dans les actes, il s'agit de mettre en mouvement et animer le processus d'élaboration du projet. Cela recouvre les rôles d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de conseil, de traduction des objectifs, de coordination des acteurs, d'alerte et d'analyse de risques ainsi que la mission d'accompagner la définition du projet et ses modes opératoires crédibles de mise en œuvre. A l'articulation du politique et du technique, cette fonction d'AMO de conduite de projet constitue un enjeu essentiel pour la bonne marche du travail à accomplir par le MO qu'est MAMP.

Il s'agit donc d'accompagner MAMP dans ses décisions, les évaluations préalables de risques et proposer de l'organisation pour tendre vers le résultat opérationnel.

Les vacations sont rattachées à la Direction Fabrique des Projets métropolitains (Direction Générale Déléguée à l'Aménagement Développement Inclusion Cohésion Sociale et Habitat) de la Métropole MAMP.

La présente mission répond à la demande MAMP d'effectuer une prestation d'expertise et de conseil ponctuelle mais renouvelable dans le temps.

Elle concerne l'intervention intuitu personae de Roland Legrand en sa qualité d'expert reconnu dans le domaine ferroviaire des gares et sa connaissance de l'Entreprise SNCF. S'appuyant sur un tissu relationnel professionnel établi de longue date, Roland Legrand atteste d'une compétence rare dans le domaine des pôles d'échange et leurs liaisons territoriales qu'elles exigent. Son expérience porte notamment sur le management de projets complexes en maîtrise d'ouvrage et en maîtrise d'œuvre.

Ainsi, l'intervention de Roland Legrand porte sur une prestation d'assistance globale pour ses compétences particulières auprès de la Métropole MAMP, maître d'ouvrage (MO) du projet d'aménagement des secteurs impactés par LNPCA sur le territoire métropolitain à échéance 2035.

Chaque vacation d'une durée de quatre heures d'intervention sera rémunérée selon un taux horaire de 125 euros brut par heure d'intervention, sur la base d'un état de présence après service fait. Les vacations se dérouleront sur une période maximale de 36 mois à compter de la date de signature du contrat de vacation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les articles L103-2 portant sur la concertation des opérations de renouvellement urbain et L103-4 de la loi du Code de l'Urbanisme
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération MOB-001-10682/21/CM du 19 novembre 2021 portant sur l'approbation du protocole d'intention relatif au financement de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur » ;
- La délibération MOB-012-11872/22/BM du 30 juin 2022 d'approbation de la convention relative au financement des études d'avant-projet de la phase 1 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;
- La délibération URBA-001-11098/21/CM du 16 décembre 2021 du Conseil Métropolitain sur le projet de la création de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur reliant Marseille à Nice.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité à recourir à un intervenant expérimenté pour l'accompagnement du projet LNPCA ;
- Que ces intervenants sont rémunérés à la vacation et après service fait.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le recrutement du vacataire expérimenté Roland Legrand pour accompagner la MAMP sur le projet de LNPCA.

Article 2 :

Pour l'accomplissement de ces interventions, la rémunération s'établit sous la forme de vacations d'une durée de 4 heures d'interventions, selon un taux horaire de 125 euros brut par heure d'intervention rémunérées sur la base d'un état de présence après service fait.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 012, article budgétaire 6414, fonction 020 de l'article budgétaire et de la fonction suivant la nomenclature comptable en vigueur.

Ces crédits relèvent de la politique A210 et seront exécutés par le service gestionnaire 1DRPA.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL